

ASSOCIATION DU MULTI-ACCUEIL D'ILLZACH

Multi-Accueil de la Grande Ourse
Multi-Accueil des Petits Pêcheurs de Lune



PROJET D'ETABLISSEMENT 2024/2027

(Revu le 21/12/2023)

I) PROJET SOCIAL

Pages

1. HISTORIQUE DES SERVICES -----4

1.1 La Grande Ourse

1.2 Les Petits Pêcheurs de Lune

2. ETAT DES LIEUX-----6

2.1 Données générales à ILLZACH

2.2 Démographie enfantine

2.3 Profil des familles

3. OBJECTIFS DU PROJET-----7

3.1 Ecoute et accompagnement

3.2 Accessibilité

3.3 Complémentarité et souplesse

3.4 Egalité des sexes

3.5 Accueil par des professionnels qualifiés

3.6 Participation des parents

3.7 Développement durable

4. LES DIFFERENTS PARTENAIRES-----9

4.1 Les partenaires financiers

4.2 Les partenaires médicaux et sociaux

4.3 Les autres partenaires

5. TABLEAUX D'ETUDES SOCIOLOGIQUES

5.1 Tableaux 1 à 7 -----12 à 16

2) PROJET EDUCATIF

| | |
|---|----|
| 1. GENESE DE LA MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF----- | 17 |
| 2. L'EQUIPE----- | 18 |
| 2.1 Nos valeurs | |
| 2.2 Les réunions | |
| 2.3 Les transmissions écrites | |
| 2.4 La formation | |
| 2.5 L'accueil des stagiaires | |
| 3. LES FAMILLES----- | 20 |
| 3.1 La pré-inscription | |
| 3.2 L'inscription | |
| 3.3 La participation des parents | |
| 4. L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN COLLECTIVITE----- | 22 |
| 4.1 Les accueils et les départs ----- | 22 |
| 4.1.1 Le premier accueil | |
| 4.1.2 L'adaptation progressive | |
| 4.1.3 L'accueil au quotidien | |
| 4.2 Les besoins physiologiques----- | 24 |
| 4.2.1 Manger | |
| 4.2.2 Boire | |
| 4.2.3 Dormir | |
| 4.2.4 Eliminer | |
| 4.2.5 Être en bonne santé | |
| 4.2.6 Être en sécurité | |
| 4.3 Les temps d'activités----- | 30 |
| 4.3.1 Les activités libres | |
| 4.3.2 Les activités organisées | |
| 4.3.3 L'Eveil à la nature | |
| 4.4 Les temps de transitions----- | 34 |
| 4.5 L'Accueil de l'enfant porteur de handicap----- | 35 |
| 4.5.1 La première rencontre | |
| 4.5.2 L'inscription | |
| 4.5.3 Le temps d'observation et l'adaptation | |
| 4.5.4 La référente et L'accueil | |

I LE PROJET SOCIAL

1. HISTORIQUE DES SERVICES

1.1 LA GRANDE OURSE

La Halte-Garderie de La Grande Ourse fut créée le 19 octobre 1970 lors de la réunion constitutive de l'Association, au cours de laquelle furent élaborés et adoptés les statuts et mis en place le Conseil d'Administration.

Mr URBANN maire du moment adhèrera à ce projet.

La Halte-Garderie ouvrit ses portes le 15 février 1971, rue des Chasseurs à ILLZACH. Une puéricultrice diplômée d'Etat et des auxiliaires puéricultrices accueillaient alors 20 enfants âgés de 18 mois à 4 ans.

Dès 1972, afin de répondre à la demande de nombreux parents, il fut décidé d'abaisser l'âge d'accueil à 3 mois et d'augmenter la capacité d'accueil à 30 enfants.

Le Président de l'Association était Mr KOHLER, le maire de la commune Mr BIECHLIN.

La Halte-Garderie fonctionnait alors tous les jours de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 sauf le mercredi après-midi et le samedi toute la journée.

Trois personnes qualifiées encadraient les enfants (une infirmière diplômée d'Etat, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture).

En 1985, la libération de 5 grandes salles dans le groupe scolaire des Quatre Saisons, incite la municipalité à aménager une nouvelle Halte-Garderie plus spacieuse et plus fonctionnelle bénéficiant d'une grande surface extérieure.

Les espaces extérieurs sont alors clôturés, aménagés, éclairés et engazonnés.

L'effectif passe à 45 enfants accueillis.

Mme ECKENSPIELLER est nommée Présidente de l'Association.

En janvier 1989, l'Association signe un contrat Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'objectif est de favoriser l'accueil des enfants de moins de 3 ans, dont les parents exercent une activité professionnelle, et l'accueil temporaire des enfants de moins de 6 ans réguliers ou occasionnels quel que soit le statut des parents. La volonté était d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de qualité et d'en faciliter l'accès aux familles les plus défavorisées.

La commune a permis alors l'ouverture d'une seconde Halte-Garderie : « **Le Parc** » en aménageant l'ancienne maison des jardiniers de la ville dans le parc de la cité du 3^{ème} âge. La plage horaire d'ouverture augmente de 7H45 à 12H15 et de 13H30 à 18H15.

De 1989 jusqu'en 1993, date de l'embauche d'une secrétaire, la gestion et la comptabilité étaient assurées par la mairie d'ILLZACH.

En 1996, a été mis en place un service de restauration. Les parents fournissent les repas qui sont réchauffés au micro-onde. La structure ouvre ses portes en continu afin de satisfaire aux besoins d'un plus grand nombre de parents et d'améliorer le taux de fréquentation.

Aujourd'hui **la Grande Ourse** ayant bénéficié de quelques réaménagements, se compose en plus d'un vestiaire aménagé pour le personnel, d'un local pour la lingerie, d'un vestiaire pour les petits et depuis 2022 d'une grande salle de pause et de réunion au premier étage. En 1999, un contrat est signé avec la SODEXO qui assure le service de restauration en liaison chaude jusqu'en 2021, puis en 2021, avec l'Alsacienne de Restauration et en liaison froide.

Une toute nouvelle structure verra le jour en 2024 au 2 rue Saint Jacques, sur un terrain donné par la mairie. Le projet, initié par Mr Daniel Eckenspieller en 2012, verra le jour avec son successeur à la mairie, Mr J.Luc Schildknecht . La capacité sera augmentée de 5 places et passera donc de 45 à 50 places.

1.2 LES PETITS PECHEURS DE LUNE

Le Multi-Accueil des Petits Pêcheurs de Lune a ouvert ses portes en mai 2006.

Sa réalisation est l'aboutissement d'un projet d'extension de l'ancienne Halte-Garderie du Parc créée en 1989 dans les locaux des services des espaces verts vers le nouveau centre technique municipal ayant alors permis de dégager un bâtiment construit en 1983, au fond du parc de la Cité du 3^{ème} âge. Cette cité appelée Parc Georges Urbann, englobe la Maison de Retraite médicalisée « LE SEQUOIA » et la résidence des personnes âgées Les Cygnes.

La Halte-Garderie du Parc avait été créée pour compléter l'équipement social de la ville d'ILLZACH, en dotant le quartier de Modenheim d'une structure d'accueil, complémentaire à celle déjà existante depuis 1971 à ILLZACH même. En effet, à la fin des années 1980, la municipalité et l'Association ont été interpellées par de nombreux jeunes parents de la commune ayant un besoin spécifique de garde pour leurs jeunes enfants. Par ailleurs, le choix du site à proximité de la Maison de retraite a été voulu par Monsieur Daniel ECKENSPIELLER, Maire d'ILLZACH, pour que pensionnaires et résidents de la Résidence les Cygnes ne se sentent plus coupés des réalités de la vie quotidienne et qu'ils voient jouer ses plus jeunes habitants.

De plus, le Multi-Accueil a le privilège d'avoir comme proches voisins les écoles maternelles et primaire Victor Hugo dotées d'un service restauration et d'un accueil périscolaire.

La nécessité d'un agrandissement s'est imposée à tous au bout d'une quinzaine d'années de fonctionnement. L'agrément passera alors de 25 à 40 places. Monsieur ECKENSPIELLER, Sénateur Maire d'ILLZACH, ainsi que la Présidente de l'Association, ont eu à cœur de soutenir ce projet d'agrandissement.

2. ETAT DES LIEUX

2.1 DONNEES GENERALES SUR ILLZACH

ILLZACH est une commune située dans la banlieue Nord de MULHOUSE. Elle est la 4^{ème} commune la plus peuplée du Haut Rhin.

La population reste relativement stable :

> 2020 la ville compte 14380 habitants.

> 2022 la ville compte 14987 habitants.

2.2 DEMOGRAPHIE ENFANTINE (cf. tableau 5)

De même que la population en général a peu augmenté ces dernières années, le nombre d'enfants de 0 à 3 ans tends vers la baisse. (source CAF/MSA)

2018 > 533 enfants

2019 > 480 enfants

2020 > 442 enfants **de 0 à 3 ans ont été recensés à Illzach par la CAF :**

Grande Ourse : 259 enfants ont été inscrits entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022 dont **132** étaient domiciliés à Illzach (tableau 1)

Petits Pêcheurs de Lune : 258 enfants y ont été inscrits dont 152 étaient domiciliés à Illzach (tableau 2)

La majorité des autres familles viennent de Mulhouse puis de toute la M2A (cf. tableau 1 et 2)

2.3 PROFIL DES FAMILLES (cf. tableaux 3 et 4)

- **Seuil de pauvreté** : 37% des familles inscrites dans les deux structures entre 2019 et 2022 étaient sous le seuil de pauvreté (revenu mensuel inférieur à 1500 € pour une famille avec 1 enfant)
- **Revenu mensuel moyen des familles entre 2019 et 2022 :**
 - 2295 € mensuel pour les familles de la Grande Ourse et
 - 2656 € mensuels pour les familles des Petits Pêcheurs de Lune

La grande majorité des enfants fréquentent les Multi-accueils durant le temps de travail, de recherche d'emploi ou de formation de leur(s) parent(s), mais ils sont aussi confiés aux Multi-Accueil pour leur permettre de se sociabiliser avant l'entrée à l'école maternelle, ou dans le cadre d'un accompagnement, de prévention ou d'un soutien familial pour des enfants en difficulté sanitaire, sociale ou éducative.

3. OBJECTIFS DU PROJET

3.1 ECOUTE ET ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement des parents a toute son importance : ce sont eux qui restent les premiers repères pour l'enfant.

* Dès la première visite jusqu'à l'accueil définitif écoute et dialogue permettront d'établir une relation de confiance.

* Des cafés de parents peuvent être animés par des intervenants internes ou externes.

* Des moments festifs sont organisés afin de permettre des échanges conviviaux entre tous les partenaires (parents enfants professionnels).

3.2 ACCESSIBILITE

* Nous prenons en compte dans la mesure du possible les demandes d'accueil pour les parents au chômage qui retrouvent un emploi par exemple, qui suivent une formation ou pour d'autres raisons (hospitalisation, rupture sociale, violences...).

* Nous accueillons les enfants porteurs de handicap ou en difficulté familiale, en partenariat avec d'autres services comme le CAMPS, le Phare, les papillons blancs, Enfance Plurielle 68, l'ASE ou la PMI.

3.3 COMPLEMENTARITE ET SOUPLESSE

L'offre d'accueil est diversifiée et les deux structures peuvent accueillir également, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis des enfants jusqu'à 4 ans en occasionnel (ou 6 ans pour un enfant porteur de handicap).

3.4 EGALITE DES SEXES

- « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. » *Extrait de la Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant (ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes. Arrêté du 23/09/2021)*
- L'attention des professionnel.le.s à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.
 - Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragé.e.s de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné.e.s. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciée des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnels.le.s.
 - La mixité des personnels dans l'accueil, l'éducation et le soin des enfants quel que soit leur âge est un facteur d'égalité entre les deux sexes, car elle offre aux enfants des modèles et des relations socialement plus riches dans un monde constitué d'hommes et de femmes. Elle

est encouragée à tous niveaux, dans l'orientation professionnelle, la formation, le recrutement.

3.5 ACCUEIL PAR DES PROFESSIONNELS QUALIFIES ET FORMATION CONTINUE

Les équipes sont composées :

-d'Infirmier(e)DE, d'Educateurs de Jeunes Enfants, d'Auxiliaires en Puériculture, d'Auxiliaires Petite Enfance (CAP PE et Assistantes Maternelle), de Maître de Maison.

Diverses formations sont proposées chaque année aux professionnels afin d'améliorer leurs compétences face à l'accueil du jeune enfant.

Un accompagnement des équipes se fait régulièrement par le biais **d'analyses de la pratique** animées par un professionnel qualifié, n'appartenant pas à l'équipe d'encadrement des structures, et sans aucun lien hiérarchique avec elle, à raison de 1.30h par trimestre et par groupe et hors présence des enfants. (cf. art. R2324-37 du décret 20-21-1131 du 30 aout 2021 relatif aux EAJE)

3.6 PARTICIPATION DES PARENTS

*En adhérant à l'association dès leur inscription, les parents deviennent membres usagers de l'Association. A ce titre, ils sont invités aux assemblées générales et peuvent être éligibles au conseil d'administration s'ils le souhaitent (cf. statuts et règlement du CA.)

*Les parents ou bénévoles peuvent accompagner les enfants lors de sorties diverses.

*Ils peuvent également participer à la réalisation de supports nécessaires à une activité, à une fête, à des ateliers ouverts...

3.7 DEVELOPPEMENT DURABLE

« Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » A. de St Exupéry

Nos actions visent à réduire les actions néfastes pour la planète afin de préserver l'écosystème, notre santé, la biodiversité. A ce jour, les deux structures se sont engagées à mettre en place les différentes actions de développement durable suivante :

- Les lingettes, gants, serviettes, surchaussures, surblouses sont en tissus lavables et réutilisables
- Les déchets sont triés (papiers/plastiques, verre, piles, compost alimentaire)
- Réutilisation du papier en brouillons et factures électroniques.
- Dons du matériel cassé à la recyclerie.
- Utilisation de l'eau du robinet pour les boissons (sauf biberons)
- Prestataire repas choisi pour moins de déchets alimentaires et un approvisionnement en produits locaux.
- Economie d'énergie en étant attentifs à éteindre les lumières inutiles.

Au niveau de la pédagogie, les équipes jouent un rôle d'éducation et de prévention

- Les activités liées à la découverte de la nature sont encouragées par les équipes.
- Les enfants sont incités à ne pas faire couler l'eau inutilement
- Lors d'activités, du matériel de récupération est utilisé régulièrement.
- Travail sur les fruits et légumes de saison
- Création d'un jardin pédagogique

4. LES DIFFERENTS PARTENAIRES

Tous les objectifs du projet social ne pourraient se concrétiser sans une étroite collaboration entre de nombreux partenaires issus de domaines différents et complémentaires. Ce travail de partenariat est régulièrement évalué.

4.1 LES PARTENAIRES FINANCIERS

➤ **La CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) subventionne les deux Grandes Crèches. Elle se réserve un droit de regard sur la gestion financière et le fonctionnement et délègue un membre de droit au conseil d'administration de l'association.

Elle définit les critères de calcul de la participation financière des parents en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge et verse à l'association le complément sous forme d'une prestation de service (PSU), en fonction des statistiques transmises par les structures, et sur un taux horaire national, réévalué chaque année.

Elle contrôle régulièrement les données financières des deux structures.

➤ **La municipalité d'ILLZACH** a longtemps apporté sa contribution par une subvention régulière mais aussi par la mise à disposition des locaux à la Grande Ourse. Elle continue d'assurer aujourd'hui de nombreux services et d'assurer son soutien à l'Association (Entretien des jardins dans les deux Multi-accueil, et réparations incombant au propriétaire pour le bâtiment de la Grande Ourse). Elle délègue deux de ses membres élus pour le conseil d'administration. (Cf. statuts)

➤ **La M2A** ayant repris la compétence « Petite Enfance » depuis janvier 2010, est devenue l'interlocutrice financière directe des deux structures : elle est propriétaire des Locaux des PPL et en assure à ce titre l'entretien. Elle est représentée elle aussi par un de ses membres élu au conseil d'administration de l'association.

4.2 LES PARTENAIRES MEDICAUX ET SOCIAUX

4.2.1. Les Référents Santé Accueil Inclusif (RSAI)

Infirmier(e)s diplômé(e)s d'état, ils/elles veillent à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie. Ils/elles définissent les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement. Ils/elles assurent les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Ils/elles s'assurent que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans

l'établissement. Ils/elles donnent leur avis sur l'admission et l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Travaillant auprès des enfants dans chaque structure, ils/elles sont détaché(e)s au minimum 8 heures par trimestre et 40h par an, afin de pouvoir assurer les tâches administratives nécessaires à l'exécution de leurs missions.

4.2.2. La Collectivité Européenne d'Alsace/ Direction Santé, Prévention et Protection Maternelle Infantile

Le président de La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) délivre l'agrément des Etablissements d'accueil du jeune enfant, en accord avec le médecin de PMI (Protection Maternelle et Infantile).

➤ *Le médecin de PMI référent des modes de garde*

La directrice a l'obligation d'informer le médecin de PMI en cas d'accidents, de maladies et d'évènements graves ou exceptionnels, et de présenter une fois par an des statistiques apportant des précisions sur le nombre d'enfants accueillis et sur le nombre et la qualification des professionnels.

Des contrôles de la PMI permettent de faire le point sur le respect de l'agrément, des protocoles d'hygiène, des mesures de sécurité, de la composition de l'équipe, des conditions d'accueil des parents et des enfants.

Un « Référentiel du mode d'Accueil du Jeune Enfant » datant de Février 2022 donne aux EAJE les réglementations et les recommandations concernant alimentation, soins, gestion des urgences, hygiène, et définit les cadres concernant les locaux, le matériel, le personnel, la sécurité, gestion des maladies et la prévention

➤ *La puéricultrice du secteur PMI D'ILLZACH*

La puéricultrice sollicite régulièrement les deux Multi Accueils pour l'accueil d'enfants en difficulté. La rencontre avec ces familles et une écoute attentive de leurs besoins permet une personnalisation de l'accueil et du placement éventuel. Une prise en charge financière partielle de la CEA peut être alors demandée par la puéricultrice.

Des bilans réguliers avec les parents, la puéricultrice, la directrice et la référente de l'enfant permettent l'évaluation de la situation, des progrès de l'enfant et si nécessaire, le réajustement des objectifs.

4.2.3. Réseau Petite Enfance (RPE) (ex-RAM)

> **Il est composé de 10 Points d'Accueil** et d'un Point d'Accueil Central au Pôle Education et Enfance (11 avenue Kennedy à Mulhouse).

La commune d'Illzach dispose d'un RPE intégré dans le centre socio culturel « Le fil d'Ariane ». C'est un lieu d'information, de pré-inscription, de concertation. Il a pour but d'aider les familles à trouver un moyen de garde pour leur enfant.

> **Pour faciliter les démarches des parents et évaluer les besoins d'accueil, M2A propose une plateforme** permettant aux familles de faire une demande d'accueil collectif ou

individuel par internet sur tout le territoire de la M2A. *Cette plateforme consiste à mettre en réseau toutes les demandes d'accueil concernant la petite enfance. Transmises aux Multi-accueil concernés, ceux-ci peuvent ensuite les accepter ou les refuser.*

> **Le RPE organise également des temps d'animation** en collaboration avec les Multi-Accueils.

4.2.4. L'équipe pluridisciplinaire des CAMPS : Pour apporter une cohérence et à une continuité de l'accompagnement des enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles du comportement, les éducateurs des Multi-accueil peuvent être conviés à participer aux bilans de synthèses.

4.2.5. Enfance Plurielle 68 - ADAPEI Papillons Blancs : Pour accompagner les équipes et soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des particularités développementales.

4.3 LES AUTRES PARTENAIRES

➤ **L'institut Gustave Stricker**

Les deux structures accueillent ponctuellement des enfants placés dans cet institut.

➤ **Les directrices des écoles maternelles** proches des deux structures.

Des visites occasionnelles des écoles, ou des ateliers communs peuvent être organisées afin de faciliter la transition entre ces deux lieux de vie pour les plus grands des enfants.

➤ **La Maison de retraite « Le SEQUOIA ».**

Les enfants des Petits Pêcheurs de Lune peuvent rendre visite aux personnes âgées lors de fêtes (Carnaval –Pâques par exemple) et partager avec elles certaines activités (peinture, chants, histoires). Certains résidents peuvent également se déplacer au Multi-Accueil pour participer à différentes activités (chants, peinture ...).

➤ **L'Espace 110 d'ILLZACH**

Un partenariat avec la bibliothèque de l'Espace 110 permet aux enfants de participer à des animations autour du conte dans chaque Multi-Accueil, de janvier à juin, pour quelques séances.

➤ **Le Centre Social du Fil d'Ariane** avec lequel un partenariat est mis en place chaque année en développant ensemble des actions de parentalité et/ou culturelles.

TABLEAU 1

Le 20/01/2023 à 13:38

Grande Course

Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022

| VILLE | Nb | % |
|--------------|------------|--------------|
| HAGUENBACH | 1 | 0.77 % |
| ILLZACH | 66 | 50.77 % |
| KINGERSHEIM | 16 | 12.31 % |
| LUTTERBACH | 1 | 0.77 % |
| MULHOUSE | 31 | 23.85 % |
| PFASTATT | 3 | 2.31 % |
| RICHWILLER | 1 | 0.77 % |
| RIEDISHEIM | 1 | 0.77 % |
| RIXHEIM | 1 | 0.77 % |
| SAUSHEIM | 3 | 2.31 % |
| WITTENHEIM | 6 | 4.62 % |
| Total | 130 | 100 % |

Nombre différent de famille : 130

La statistique possède plus de 10 réponses : Graphique non pertinent

TABLEAU 2

Le 20/01/2023 à 13:38

Petits Pêcheurs de Lune

Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022

| VILLE | Nb | % |
|--------------------|------------|--------------|
| FLAXLANDEN | 1 | 0.75 % |
| HABSHEIM | 2 | 1.5 % |
| HIRTZFELDEN | 1 | 0.75 % |
| ILLZACH | 79 | 59.4 % |
| ILLZACH MODENHEIM | 1 | 0.75 % |
| KINGERSHEIM | 7 | 5.26 % |
| MULHOUSE | 15 | 11.28 % |
| PFASTATT | 3 | 2.26 % |
| REININGUE | 1 | 0.75 % |
| RIEDISHEIM | 1 | 0.75 % |
| RIXHEIM | 5 | 3.76 % |
| SAUSHEIM | 12 | 9.02 % |
| SCHLIERBACH | 1 | 0.75 % |
| SIERENTZ | 1 | 0.75 % |
| STEINBRUNN LE HAUT | 1 | 0.75 % |
| WITTENHEIM | 2 | 1.5 % |
| Total | 133 | 100 % |

Nombre différent de famille : 133

Grande Ourse

TABLEAU 3

Le 20/01/2023 à 13:38

Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022

| REVENU | Nb | % |
|----------------|------------|--------------|
| De 0 à 500 | 19 | 14.62 % |
| De 500 à 1000 | 13 | 10 % |
| De 1000 à 1500 | 16 | 12.31 % |
| De 1500 à 2000 | 21 | 16.15 % |
| De 2000 à 2500 | 18 | 13.85 % |
| De 2500 à 3000 | 9 | 6.92 % |
| De 3000 à 3500 | 9 | 6.92 % |
| De 3500 à 4000 | 9 | 6.92 % |
| De 4000 à 4500 | 8 | 6.15 % |
| De 4500 à 5000 | 2 | 1.54 % |
| De 5000 à 5500 | 2 | 1.54 % |
| De 5500 à 6000 | 1 | 0.77 % |
| De 6000 à 6500 | 2 | 1.54 % |
| De 6500 à 7000 | 1 | 0.77 % |
| Total | 130 | 100 % |

Nombre différent de famille : 130

TABLEAU 4

Le 20/01/2023 à 13:38

PPL

Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022

| REVENU | Nb | % |
|------------------|------------|--------------|
| De 0 à 500 | 26 | 19.55 % |
| De 500 à 1000 | 7 | 5.26 % |
| De 1000 à 1500 | 15 | 11.28 % |
| De 1500 à 2000 | 11 | 8.27 % |
| De 2000 à 2500 | 16 | 12.03 % |
| De 2500 à 3000 | 7 | 5.26 % |
| De 3000 à 3500 | 9 | 6.77 % |
| De 3500 à 4000 | 11 | 8.27 % |
| De 4000 à 4500 | 10 | 7.52 % |
| De 4500 à 5000 | 6 | 4.51 % |
| De 5000 à 5500 | 5 | 3.76 % |
| De 5500 à 6000 | 4 | 3.01 % |
| De 6000 à 6500 | 2 | 1.5 % |
| De 7000 à 7500 | 1 | 0.75 % |
| De 7500 à 8000 | 1 | 0.75 % |
| De 9000 à 9500 | 1 | 0.75 % |
| De 10500 à 11000 | 1 | 0.75 % |
| Total | 133 | 100 % |

Nombre différent de famille : 133

Indicateurs de mesure de l'accueil du jeune enfant

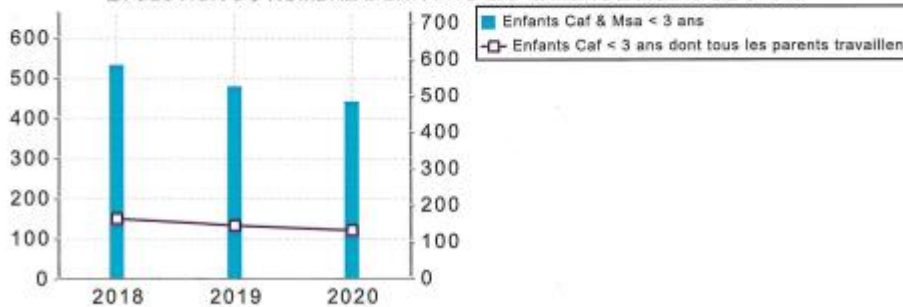
Caisse d'allocations familiales DU HAUT-RHIN

| | | |
|--------------------------|----------------|-------------------------------------|
| Zone d'étude | Commune | ILLZACH (68154) |
| Zone de référence | Epci | 68 CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION |
| Décisionnel | Synthèse IMAJE | |

Evolution du public potentiel

| TERRITOIRES | ILLZACH (68154) | | | | 68 CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION | | |
|---|-----------------|--------|--------|--------|--------------------------------------|--------|--------------------------------------|
| | Années | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution annuelle moyenne sur 3 ans | 2020 | Evolution annuelle moyenne sur 3 ans |
| Enfants Caf & Msa < 3 ans | | 533 | 480 | 442 | -9,9 % ↘ | 8 777 | -3,1 % ↘ |
| Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH | | 172 | 190 | 186 | +4,0 % ↗ | 3 397 | +2,8 % ↗ |
| Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus | | 211 | 191 | 183 | -6,9 % ↘ | 3 425 | -3,5 % ↘ |
| % enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus | | 39,6 % | 39,8 % | 41,4 % | +0,8 % == | 39,0 % | -0,2 % == |
| % des 1ères naissances Caf & Msa < 1 an | | 32,4 % | 39,8 % | 33,8 % | +0,7 % == | 35,2 % | +0,8 % == |
| Families Caf & Msa avec enfants < 3 ans | | 455 | 443 | 404 | -8,8 % ↘ | 7 898 | -2,8 % ↘ |
| Dont monoparents | | 82 | 85 | 81 | -13,8 % ↘ | 1 335 | -3,5 % ↘ |
| Dont % de monoparents | | 18,9 % | 14,7 % | 15,1 % | -0,9 % ↘ | 16,8 % | -0,1 % == |
| Dont tous les parents Caf travaillent | | 165 | 146 | 133 | -10,2 % ↘ | 2 960 | -3,6 % ↘ |
| Dont % des parents Caf qui travaillent | | 34,9 % | 33,0 % | 32,9 % | -0,5 % == | 37,2 % | -0,3 % == |

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS CAF & MSA DE MOINS DE 3 ANS



Commune ILLZACH (68154) 2020

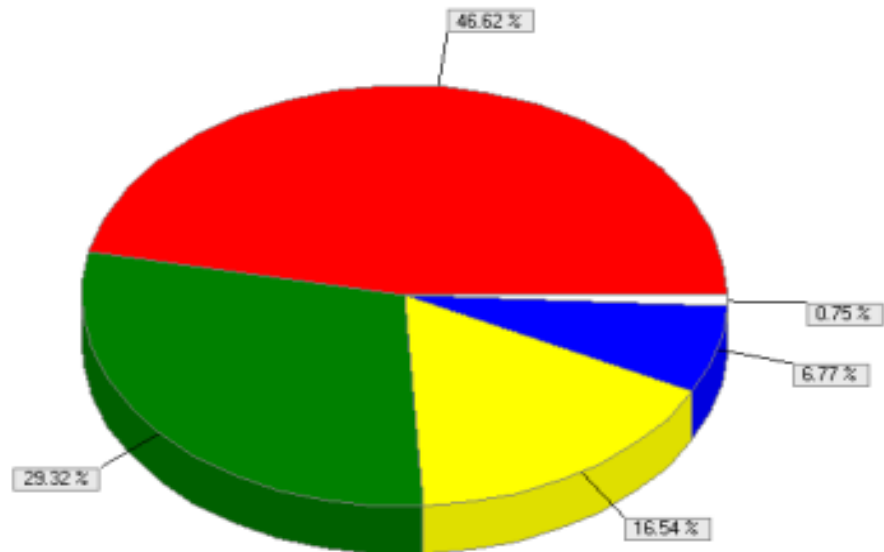
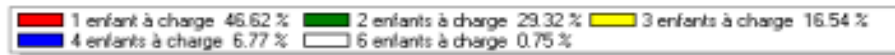
SOURCES : CNAF, CCMSA, IMAJE

Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022

| NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE | Nb | % |
|---------------------------|------------|--------------|
| 1 enfant à charge | 62 | 46.62 % |
| 2 enfants à charge | 39 | 29.32 % |
| 3 enfants à charge | 22 | 16.54 % |
| 4 enfants à charge | 9 | 6.77 % |
| 6 enfants à charge | 1 | 0.75 % |
| Total | 133 | 100 % |

Nombre différent de famille : 133



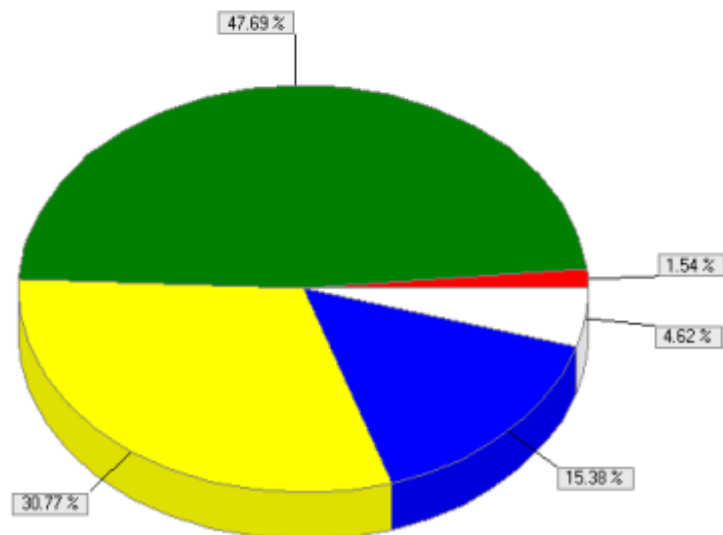
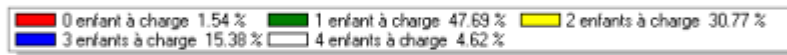
Grande Ourse

Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022

| NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE | Nb | % |
|---------------------------|------------|--------------|
| 0 enfant à charge | 2 | 1.54 % |
| 1 enfant à charge | 62 | 47.69 % |
| 2 enfants à charge | 40 | 30.77 % |
| 3 enfants à charge | 20 | 15.38 % |
| 4 enfants à charge | 6 | 4.62 % |
| Total | 130 | 100 % |

Nombre différent de famille : 130



Chap II LE PROJET EDUCATIF

1. GENESE DE LA MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF

Pour donner suite aux dispositions du décret du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, il est devenu indispensable de fixer des objectifs communs et de donner sens aux pratiques en créant des rencontres pédagogiques. Le décret du 30 Aout 2021 précisera ensuite clairement les attendus du projet d'établissement.

Pour les deux équipes éducatives de l'Association du Multi-Accueil d'ILLZACH, ces réunions de mise en commun de pratiques, expériences et questionnements ont débuté fin de l'année 1999.

Ce travail de réflexion et d'échanges sur différents thèmes a permis, pour la première fois depuis la création de la Halte-Garderie du PARC en 1989, de construire un projet commun dans un climat de respect et confiance mutuels et de souder ainsi les deux équipes.

L'aboutissement de ce travail collectif est de dégager les priorités éducatives communes, d'en déduire une ligne de conduite et d'assurer une cohésion dans les équipes.

Le projet collectif est une référence, un contrat d'engagement où chaque professionnelle se positionne face aux enfants, aux parents, à l'équipe, à l'employeur.

Il est également le cadre permettant de garantir la correction des actes professionnels. Mais il n'est en rien figé. Les objectifs et les moyens sont régulièrement évalués chaque année et retravaillés en équipes.

Les réunions internes, les formations continues collectives ou individuelles nourrissent également la réflexion et permettent aux professionnelles d'évaluer et d'ajuster leurs pratiques.

Ce projet a été évalué puis réécrit en 2012, 2015, 2018, 2022 puis mis à jour lors du déménagement de la Grande Ourse, en 2024.

2. L'EQUIPE

Ce projet tient compte des objectifs de l'Association et repose sur des valeurs partagées.

2.1 LES VALEURS

En tant que professionnels de la petite enfance, nous appliquons trois principes essentiels

- Chaque enfant est un sujet unique.
- Il est le premier acteur de son développement.
- Sa sécurité affective et matérielle conditionne son épanouissement.

Nos valeurs professionnelles s'appliquent en priorité à l'enfant mais également à l'adulte, et sont déclinées comme suit :

Le Respect est la valeur de base qui en englobe bien d'autres.

Le Bien-être de l'enfant

La Communication et le dialogue permettent l'ouverture, les partenariats, et une meilleure connaissance de l'enfant.

Le Soutien favorise l'égalité des chances, l'insertion sociale, l'accompagnement à la parentalité, la solidarité.

Les Compétences de chacun doivent être valorisées et reconnues.

La Justice implique l'honnêteté, le partage, le droit à la différence, à l'éducation, à une évolution harmonieuse pour tous.

La Disponibilité et le sens de l'écoute.

La Responsabilité implique la formation, la rigueur du cadre institutionnel, l'apport de connaissances, la compréhension et l'ajustement des pratiques.

La Sociabilisation et la Tolérance permettant de mieux vivre ensemble.

2.2 LES REUNIONS

Objectifs : Evaluer l'accueil, l'adapter, l'organiser, partager les observations, mettre en place les projets : « Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants » (Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant /CAF)

Moyens : Des réunions sont organisées régulièrement dans chaque multi-accueil, par équipe pour ce qui concerne chaque groupe d'âge, et avec l'ensemble du personnel pour ce qui concerne toute la structure. Des analyses des pratiques sont programmées durant l'année.

2.3 LES TRANSMISSIONS ECRITES

2.3.1 Entre professionnelles :

- Un cahier ou agenda existe dans chaque groupe pour recueillir toutes les informations concernant l'organisation.
- Un classeur contient les fiches individuelles de chaque enfant avec les données des familles, autorisations, protocoles, et le suivi de l'évolution de l'enfant au Multi-Accueil (Adaptation, maladies, développement psychomoteur etc...)

2.3.2 Avec les parents :

- Une feuille journalière est remplie conjointement avec les familles dans chaque groupe avec les informations concernant l'accueil de l'enfant tout au long de la journée.

2.4 LA FORMATION

Objectif :

Accroître ses compétences, développer la connaissance du jeune enfant, travailler sur soi-même, partager ses observations et enrichir sa pratique, se remettre en question, s'adapter aux changements.

Moyens :

Les demandes de formations individuelles peuvent être faites tous les ans, à la demande du salarié ou de l'employeur, en novembre pour l'année suivante. Des formations collectives sont organisées chaque année dans chaque structure et concernent l'analyse des pratiques devenue obligatoires, la sécurité, l'évaluation du projet éducatif ou toute autre besoin collectif permettant de conserver un accueil de qualité.

2.5 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Objectifs :

- Former les futurs professionnels ou faire découvrir notre activité.

Moyens :

- Une prise en charge cohérente et la responsabilité de l'encadrement par un tuteur volontaire qui se chargera d'accueillir le stagiaire, de l'accompagner et de l'évaluer tout au long de son stage
- Un « Livret d'accueil du stagiaire » contenant les projets Social, Educatif et Pédagogiques de chaque groupe, la charte du stagiaire, le déroulement d'une journée, les règlements intérieurs et de fonctionnement, l'organigramme, les profils de poste, les protocoles, qui sera à consulter dès le début du stage

3. LES FAMILLES

3.1 LA PRE-INSCRIPTION

- La M2A propose les démarches de pré-inscriptions par le biais d'un service en ligne : www.e-services.mulhouse-alsace.fr, et dans un Relais Petite Enfance du territoire pour finaliser et valider les demandes d'inscriptions dans une crèche.
- Les parents peuvent découvrir les établissements à l'aide de notre site web, mettant à disposition le règlement de fonctionnement, le projet social et éducatif avec photos des lieux.

3.1.1 Le premier contact avec les parents

Une fois la demande d'inscription acceptée par le Multi-Accueil, le dossier à remplir et le règlement de Fonctionnement sont transmis à la famille. Ils sont également téléchargeables sur notre site : www.multi-accueil-illzach.fr ou peuvent être récupérés sur place.

3.1.2 L'attribution des places disponibles se fait régulièrement.

Les familles sur liste d'attente sont contactées par téléphone ou mail

- En cours d'année, peu de places se libèrent : seules les demandes sur liste d'attentes sont traitées.
- La majorité des places sont accordées en mai et juin pour l'année scolaire qui suit.
- En cas d'absence de réponse de la famille dans la semaine suivant l'acceptation, la place peut être attribuée à un autre enfant.

3.2.4 L'accueil en contrat « Occasionnel »

Les enfants accueillis occasionnellement sont inscrits sans plage horaire définie et réservée. Les places sont données en fonction des disponibilités d'accueil.

3.2 L'INSCRIPTION :

Objectifs :

- Garantir un accueil et une intégration de qualité adaptée à l'enfant, en tenant compte du besoin d'accueil des familles, des places disponibles, et de notre projet d'établissement.
- Expliquer aux parents le cadre de fonctionnement des structures.
- Répondre à leurs questions et favoriser une relation de confiance en respectant leurs choix et leurs valeurs.
- Mettre en place un contrat, sur la base des pièces justificatives demandées aux parents (cf. RF) signé par les deux parties.

Moyens :

- Actualiser et définir précisément le besoin d'accueil en tenant compte du besoin réel de la famille et de l'âge de l'enfant à accueillir.
- Vérifier les données administratives (revenus, autorité parentale, assurance...)
- Définir les tarifs et mettre en place le contrat d'accueil.
- Lire et expliquer le Règlement de Fonctionnement.
- Convenir du premier rendez-vous entre la famille et le professionnel référent pour la première journée d'adaptation.

3.3 LA PARTICIPATION DES PARENTS :

La coéducation au service d'une cohérence éducative

« Construire la continuité éducative c'est d'abord reconnaître que l'éducation des enfants n'est pas l'apanage de l'un ou de l'autre mais plutôt une responsabilité commune. La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs. Affirmer des spécificités éducatives ne crée pas des hiérarchies. Cela pose au contraire le rôle que chacun entend jouer avec ses devoirs et missions, mais aussi en fonction de ses atouts et compétences. »¹

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant.

L'important est d'accueillir chaque famille et de lui permettre de s'épanouir au sein de la structure en respectant au mieux ses orientations éducatives. Cette valeur se décline dans un accueil personnalisé, dans le respect de l'individualité de chaque enfant et de sa famille.

Objectifs :

Etablir une relation de confiance et de qualité avec les familles, solliciter leur participation, encourager les échanges, le partenariat, la coéducation, dans le souci commun du respect de l'enfant.

Moyens :

- Rencontres Parents-Professionnels organisées durant l'année permettant des moments privilégiés d'échanges dans un cadre convivial où les parents peuvent faire connaissance avec l'ensemble de l'équipe.
- Les parents sont invités à participer à la vie de la structure sous différentes formes
Sorties, Fêtes, Participation à des activités ponctuelles organisées par les équipes, conférences ou « cafés des parents »
- Ils sont invités chaque année à l'Assemblée Générale de l'Association
- Au quotidien, les transmissions écrites et orales leurs permettent d'être informés sur la journée de leur enfant.

¹ http://www.jpa.asso.fr/docs/JPA_31/Brochure_continuite.pdf

4. L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN COLLECTIVITE

La fonction principale d'un Multi-Accueil est d'assurer la prise en charge des jeunes enfants de façon permanente ou temporaire.

Il a pour avantage, par sa souplesse de fonctionnement, de répondre aux multiples demandes d'accueil des parents.

Le principal objectif du Multi-Accueil est d'apporter aux enfants les clefs et repères nécessaires à leur bien-être et à leur développement quel que soit leur temps de présence. Dans un environnement réfléchi, sécurisant et aménagé en fonction de son développement, l'enfant pourra alors prendre des initiatives et être autonome :

Etre autonome c'est faire ses propres choix.

L'autonomie est indispensable à son bien être : Elle lui permet de découvrir son corps et son environnement, d'avoir confiance en ses capacités et de se développer de manière harmonieuse et à son rythme.

4.1 LES ACCUEILS ET LES DEPARTS

4.1.1 Le premier accueil

Ce premier accueil est considéré comme un point très important de la vie de l'enfant au sein de la structure car il contribue à créer un lien pour le passage du milieu familial à un milieu d'accueil collectif

Objectifs :

➤ Garantir une bonne intégration de l'enfant et de sa famille pendant les premières semaines d'adaptation : Un échange au quotidien entre parents et professionnel sur la vie de l'enfant permet d'instaurer puis de renforcer le climat de confiance et de mieux accueillir l'enfant et de le sécuriser.

Moyens :

- Tout accueil débutera par la présentation des lieux et des personnes.
- Mise en place d'une référence chargée plus particulièrement d'accueillir la nouvelle famille, de devenir l'interlocuteur privilégié des parents et le référent de l'enfant tout au long de son adaptation. Il se chargera de passer le relais aux autres professionnels au fur et à mesure de l'intégration de l'enfant, et lors de ses passages dans les autres groupes.
- L'adaptation progressive donne la possibilité à l'enfant et à ses parents de vivre une séparation structurante adaptée à ses besoins.
- Les temps varient selon les capacités de chaque enfant. Ils doivent être personnalisés au fur et à mesure, selon la progression de l'intégration de l'enfant au groupe.
- Lors du passage d'un enfant d'un groupe à l'autre, la nouvelle équipe est présentée à la famille. L'ancienne équipe transmet les informations concernant l'enfant à la nouvelle équipe et y accompagne l'enfant les premiers temps selon le besoin.

4.1.2 L'adaptation progressive

Elle se décline en trois temps :

a) Le premier contact avec le référent, il s'agit d'un temps précieux ou les premières étapes de la future relation se noue entre le parent, l'enfant et le professionnel.

L'enfant sera présent avec son ou ses parents.

Ce moment construit les liens de confiance nécessaire : Il est utile au référent afin de s'informer des habitudes de vie de l'enfant et de planifier son intégration progressive.

Un questionnaire sur les habitudes de vie de l'enfant rempli précédemment par la famille sera repris avec la référente, l'équipe lui sera présentée et les lieux seront visités.

b) L'adaptation :

Ce temps correspond à la présence de l'enfant seul, sur un temps court déterminé en accord entre le professionnel et le parent et toujours en fonction des réactions de l'enfant.

Pendant le temps de l'adaptation le professionnel de référence créera un lien de confiance avec l'enfant et son parent.

c) L'intégration :

Peu à peu le temps de présence de l'enfant augmentera pour aboutir à une présence régulière, si l'enfant est prêt. La communication entre le parent et le professionnel est essentiel à ce moment-là.

Les temps des soins, goûters, repas, siestes seront introduits progressivement en tenant compte de la capacité d'adaptation de l'enfant, de la composition du groupe, des conditions d'encadrement.

Le référent encouragera et facilitera son intégration dans le groupe d'enfants et notera ses observations afin de les partager avec le reste de l'équipe et de laisser une trace de ces moments cruciaux.

Il passera le relais lors des changements d'équipe futurs, une fois la période d'adaptation terminée sans oublier d'en prévenir l'enfant.

Au cours des temps d'adaptations, le référent encouragera l'enfant à s'ouvrir aux autres personnes du groupe.

4.1.3 L'accueil au quotidien

a) L'accueil individuel

Objectifs : Les temps d'accueil et de séparation sont individualisés : Le professionnel présent garantit à l'enfant et à sa famille un accueil de qualité en se montrant disponible, accueillant attentionné et cohérent, permettant ainsi de créer un climat sécurisant lors de la séparation.

Moyens :

- Les fiches de présence journalières recueillent les informations diverses à l'arrivée comme au départ, que les transmissions orales complètent.
- L'espace est aménagé pour ces temps d'accueils et des jeux variés sont à la disposition des enfants.

- Des rites individuels accompagnent la séparation.
- La présence de l'objet transitionnel (doudous, tétines restantes à la crèche) y contribue car il représente la continuité du lien parental. Il aide l'enfant à pallier au manque et à la frustration. Il est la propriété privée de l'enfant. Il est déposé dans un lieu identifié et reste à sa disposition lorsqu'il en a besoin.
- Le regard bienveillant des professionnels.
- L'enfant est nommé par son prénom

2.2 Le temps du regroupement

Objectifs :

- Faire prendre conscience de la place unique qu'occupe chaque enfant au sein du groupe et le sensibiliser à celle des autres.
- Poser un repère qui annonce le début de la matinée et de l'après-midi, recentre les enfants, annonce les différentes activités à venir et participe à sa sécurité.

Moyens :

- Regrouper les enfants autour d'un rituel journalier identique défini : Chant, comptine, informations... (cf. projets pédagogiques)
- Regrouper les enfants de différents âges autour de jeux, d'activité à divers moments de la journée

3.2 Le départ

Objectif : Profiter de ce temps propice aux échanges en partageant les observations de la journée.

Moyens : Le retour du parent est souvent l'occasion d'un temps d'échanges.

- Un seul professionnel par groupe se rend disponible pour les accueils et les départs.
- Les transmissions écrites permettront de noter les observations faites sur le déroulement de la journée de l'enfant à transmettre à la famille.
- Des moments de rencontres peuvent être organisés si besoin avec le référent de l'enfant ou le responsable du groupe.
- Pour préserver un temps de qualité lors du repas et du goûter, les départs de l'enfant ne sont pas souhaitables entre 11h et midi et entre 15h et 16h30. Les règles posées et affichées dans un groupe restent valables même lors de la présence de son parent.

4.2 LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES

4.2.1 Manger

Les introductions alimentaires se feront d'après les indications données par les parents ou le médecin traitant.

Pour les moins de 12 mois, la structure propose les petits pots bio, yaourts ou compotes. De plus un protocole particulier est mis en place pour les enfants étant encore nourris au lait maternel.

A partir du moment où l'enfant a la capacité de manger des morceaux les repas sont livrés en liaison froide par un traiteur.

Les repas enfants, sont élaborés par une diététicienne. Les menus et gouters de la semaine sont affichés ; des repas végétariens ou sans porc sont proposés.

En cas d'allergie, un PAI est rempli avec le médecin de l'enfant et sa famille et définit les conditions d'administration des repas (éviction simple de l'aliment allergène ou fourniture du repas ou gouter par les parents) Un double du menu peut être donné à la famille sur demande à l'équipe.

Objectif :

Le temps des repas, collations et goûters doivent être des temps de convivialité, de partage, de découverte et de plaisirs dans un environnement calme, chaleureux, dans une ambiance sécurisante et le strict respect des normes d'hygiène.

Moyens :

L'organisation matérielle

- L'organisation de ce temps, vécu quotidiennement par les enfants, exige une véritable réflexion sur l'aménagement des locaux, l'organisation matérielle et sur le rôle de chaque professionnel.
- Le coin repas est bien délimité, propre, et accueillant.
- Les tables et chaises de hauteurs différentes respectent la taille des enfants et leur niveau de développement.
- Les professionnels de l'unité de vie des petits disposent de fauteuils en plus pour donner avec aisance, soit le biberon dans les bras, soit le repas, sur les genoux de préférence pour une meilleure liberté de mouvement. Les enfants en capacité de se tenir assis seul peuvent être installés dans des chaises hautes.
- La « Maitresse de maison », est chargée de distribuer les plats et de déposer le matériel nécessaire à proximité des enfants afin de réduire leur temps d'attente et d'éviter les déplacements des professionnels.

Le déroulement

- L'installation des enfants à table varie en fonction de leur degré d'autonomie.
- Pour les tout-petits, le temps du repas se construit sur une relation exclusive.
- L'enfant est installé à table lorsqu'il a la capacité de s'asseoir tout seul.
- Les enfants autonomes peuvent manger par petits groupes. Le professionnel référent du groupe d'enfants est garant de la bonne gestion des places à table.
- Le professionnel laisse à l'enfant le temps de se familiariser avec de nouvelles saveurs et l'encourage à utiliser les couverts sans l'y forcer. Chaque aliment de l'assiette est nommé. Il propose de goûter à tout mais respecte le refus.
- Chaque professionnel assure le suivi de son petit groupe depuis le lavage des mains jusqu'au déshabillage avant la sieste.
- L'enfant est sensibilisé à la notion de respect de la nourriture.
- L'autonomie de l'enfant sera favorisée tout au long du repas, du service jusqu'au moment du lavage des mains et de la bouche...
- Au sein du groupe des bébés un professionnel « ressource », a pour mission durant le temps des repas de s'occuper des enfants qui ne mangent pas lorsque c'est le cas. Sa

fonction comprend aussi la prise en charge de ceux qui se réveillent d'une sieste. L'accueil des parents fait également partie de ses compétences. Elle assure calme et sérénité pour le bien de tous.

- Il est demandé aux parents de limiter les appels téléphonique entre 11h et 13.30h (repas + sieste) et entre 15h et 16h (gouter) pour favoriser le bon déroulement des repas(cf. RF).

Les repas

- Sont donnés à la demande dans le groupe des bébés puis à heure fixe (11h) dès que l'enfant est prêt à manger les repas livrés par le prestataire. (Cf. RF)

Les collations et goûters

- Une collation de fruits est servie le matin entre 8.30h et 9h pour les plus d'un an.
- Le goûter est composé de laitages et compotes, puis de laitages, céréales et fruits en fonction de l'évolution de l'enfant.

4.2.2 Boire

Pour favoriser l'autonomie, La boisson, de l'eau exclusivement, est servie dans des verres pendant les repas et les goûters pour les plus grands.

Biberon, gobelet ou gourde marqués au nom de l'enfant sont fournis par les parents chez les bébés. A l'arrivée de l'enfant des gobelets sont fournis par la structure chez les moyens et les grands.

4.2.3 Dormir

Le sommeil est un besoin vital, il est le reflet de l'équilibre global, physiologique mais aussi affectif, familial, cognitif que l'enfant construit dès la naissance pour durer toute une vie.

« C'est sur la toile de fond du rythme « veille-sommeil » que les compétences-socles du bébé émergent et se développent » Pr H. Montagner

Les temps de repos englobent la sieste, mais aussi tous les moments de replis ou fatigue ressentis par l'enfant tout au long de la journée.

Objectifs :

- Prendre en compte l'individualité de chaque enfant
- Respecter le rythme « veille-sommeil »
- Se reposer, se ressourcer, récupérer, rêver, se détendre ou dormir.

Moyens :

Aménager et sécuriser l'espace

a) Pour les moments de repos : Aménager dans chaque salle de vie un espace identifié et protégé permettant à l'enfant de se retrancher librement du groupe pour s'y reposer avec tapis et coussins.

b) Pour les siestes :

- Sécuriser l'enfant en lui attribuant une place précise au sein de la salle de sieste.
- Veiller au confort et à la chaleur de la literie propre à chaque enfant (turbulettes, draps et couvertures chaudes ou sacs de couchages).

- La sieste aura lieu dans une pièce préalablement aérée, tempérée et partiellement assombrie
- Les déplacements et l'autonomie de l'enfant sont facilités par un aménagement réfléchi.

Connaissance des rythmes et du sommeil

- Connaître les moments de vigilance et les pics de fatigue dans la journée, selon l'âge de l'enfant et reconnaître les signes et attitudes spécifiques en cas de fatigue (colères, pleurs, bâillements)
- Connaître les rituels d'endormissement de chaque enfant
- Connaître le rythme de l'enfant chez lui. Et faire preuve d'observation et d'adaptation afin de respecter son rythme.

Préparation de la sieste : S'endormir signifie se séparer : Toute séparation peut être anxiogène et nécessite une préparation.

- Pour chaque enfant le passage à la sieste est annoncé et ritualisé par des gestes et des paroles (histoire, berceuse, déshabillage, recherche du doudou ou de la tétine...)
- Un moment de calme précède le coucher de l'enfant.
- Une musique douce peut être mise en sourdine.
- Le calme et le silence doivent être respectés dans la salle de sieste.

Accompagnement à l'endormissement et au réveil

- La présence d'un professionnel est nécessaire dans la pièce pour rassurer et accompagner l'enfant.
- Chaque enfant peut avoir besoin d'une petite attention (sourire, caresse...) qui lui confirme la présence et la reconnaissance de l'adulte.
- Le réveil est aussi un temps de transition important qui donnera la tonalité à la suite de la journée Un professionnel est disponible lors du réveil progressif des enfants échelonné selon le rythme de sommeil de chacun.
- Pour l'enfant qui ne dort pas ou à du mal à dormir, un temps de repos est proposé.

Posture professionnelle :

- Le professionnel donne la tonalité, par sa disponibilité, son calme, son organisation et la réelle prise en charge de chaque enfant.
- Les demandes particulières des parents sont prises en compte dans la mesure du possible afin de maintenir une certaine cohérence pour l'enfant et de respecter l'organisation collective. Pour autant, le besoin de sommeil d'un enfant sera respecté et en règle générale, un enfant qui dort ne sera pas réveillé.

4.2.4. Eliminer : L'acquisition de la propreté

La propreté ne s'enseigne pas, elle s'acquiert. Son apprentissage fait appel à une certaine autonomie motrice qui, selon les observations de l'institut Loczy, se situe en moyenne vers 35 mois (non soumises aux pressions de l'adulte) : aisance à se déshabiller et à s'habiller tout seul, s'asseoir par ses propres moyens sur le pot puis sur les toilettes.

Elle suit l'acquisition de l'usage de la première personne du singulier et l'expression « moi je ». C'est une étape qui nécessite que l'enfant soit prêt psychologiquement et physiologiquement. Si l'adulte considère que l'enfant se fait plaisir à lui-même en étant propre, la fonction s'installera sans problème.

Objectifs :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Lui accorder sa confiance en respectant son besoin d'intégrité et d'intimité.

Moyens :

- Porter une attention toute particulière aux premiers signes annonciateurs d'une démarche volontaire vers l'apprentissage de la propreté.
- Encourager l'enfant à enlever sa couche lorsqu'il exprime le souhait de s'asseoir sur les toilettes ou sur le pot, sans juger du résultat.
- Lui laisser le choix du support sur lequel il se sent le plus à l'aise et le plus confortablement assis (pot ou WC) ainsi que le temps qu'il souhaite y rester.
- Dans la mesure du possible laver et remettre la couche aux plus grands dans la position debout afin de marquer la différence avec les plus petits.
- Laisser à l'enfant la possibilité de jeter la couche lui-même dans la poubelle ou le laisser tirer lui-même la chasse d'eau.
- Respecter sa pudeur.
- Accepter les régressions et ne jamais lui retirer sa confiance.

La découverte, l'initiation et l'acquisition de la propreté se passent en concertation avec les parents. L'apprentissage de la propreté se fait en premier lieu à la maison dans le respect des capacités de l'enfant et le Multi-accueil en garanti la continuité.

4.2.5 : Être en bonne santé

Objectifs :

- Répondre au besoin d'hygiène des enfants en assurant leur confort et en respectant leur pudeur.
- Individualiser les temps de soin afin d'en faire des moments privilégiés entre l'adulte et l'enfant.
- Accompagner la prise de conscience progressive du corps de l'enfant en lui apprenant à le connaître, à le respecter, à s'en occuper et à le nommer.

Moyens :

- Accompagnement des soins par la parole : prévenir de ce qu'on va faire.
- Agir avec douceur et respect
- Les soins sont effectués dans un lieu propre et sécurisant.
- Apprendre à l'enfant à se laver les mains, à l'accueil, avant collation, gouters repas et après avoir été aux toilettes, et à se laver les dents dans les groupes des plus grands.
- L'enfant est mouché de face, prévenu avant et incité à se moucher seul dès que possible.
- Un protocole pour le lavage de nez est élaboré en collaboration avec le RSAI.
- Les professionnelles sont attentives à déshabiller l'enfant quand il a chaud et à l'habiller quand il a froid.

4.2.6 Être en sécurité

a) Objectif : La sécurité physique

Moyens

- Les fiches de poste définissent les responsabilités de chaque professionnel
- Le professionnel connaît le nombre et a toujours en vue les enfants dont il est responsable.
- Les portes et portillons sont sécurisés
- L'espace est aménagé pour assurer la sécurité physique de l'enfant tout en lui permettant les expérimentations (grimper, sauter, lancer...).
- Le matériel est adapté à l'âge et aux capacités de l'enfant et changé si nécessaire au cours de l'année.
- L'enfant est responsabilisé pour sa sécurité et celle des autres (notamment des plus petits)
- L'enfant est manipulé avec douceur dans un maximum de confort et accompagné de paroles bienveillantes.
- Le portage du bébé se fait de façon contenante en maintenant tout son corps.
- Tous les accidents sont consignés.
- Les parents ont la responsabilité des fratries présentes dans l'enceinte de la structure, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

b) Objectif : La sécurité psychique :

Moyens :

- Aucun jugement n'est porté sur les familles ou les enfants.
- Les échanges concernant les enfants et familles se font hors de la présence des enfants.
- Les professionnels sont vigilants quant aux signes de possible maltraitance de l'enfant.
- Les doudous et tétines restent toujours à disposition de l'enfant. Les tétines sont placées dans un range-tétine en hauteur pour des raisons d'hygiène mais restent en accès libre.
- Le professionnel est toujours disponible pour l'enfant.
- Un enfant qui pleure est pris en charge immédiatement et n'est jamais laissé seul

4.3 LES TEMPS D'ACTIVITES

Jouer, c'est faire l'expérience de Soi, explorer ses contours, ses limites, ses possibilités, de mouvements en émotion. Jouer, c'est agir, c'est être. Pour l'enfant, c'est vivre. Et grandir. Pour l'enfant qui grandit, le jeu agrandit son univers. La scène de son théâtre privé s'emplit soudain de tout un petit peuple : un Grand Autre, sa mère, puis des tas d'autres, de plus en plus, père, frères et sœurs, des pairs, copains de crèche copines de halte-garderie, et tous ses compères croisés dans ces modes d'accueils les plus variés »².

Patrick BEN SOUSSAN « Le bébé et le jeu » *Les dossiers de Spirale*, éd. Erès 2010.

- « Le jeu » est un des grands véhicules de l'éducation. Il aide l'enfant à acquérir l'habileté psychomotrice, à exercer des rôles et à acquérir les valeurs dont il aura besoin.
- C'est à travers le jeu que l'enfant se construit, élabore sa pensée et appréhende le monde.
- Le jeu lui procure un plaisir profond, spontané et développe son expérience sociale, ses compétences, son langage ainsi que son développement moteur et cognitif.
- Qu'ils soient libres ou organisés, les temps d'activités s'inscrivent dans un planning journalier bien réfléchi qui prend en compte l'âge des enfants.
- Une conception réfléchie de ces moments et un aménagement approprié du temps et des espaces de vie leur apportent repères et stabilité.
- L'attitude et le rôle du professionnel revêtira ici encore une importance primordiale.

4.3.1 Les activités libres

« Le jeu » est le vecteur principal des apprentissages et de l'autonomie de l'enfant. Il l'est d'autant plus quand il naît de l'initiative de l'enfant lui-même et est investi de manière libre et autonome. Le jeu libre est porté par l'attention bienveillante de l'adulte.

Le jeu libre, au même titre que la motricité libre, doivent être initiés par l'enfant. De cette manière, l'enfant investit son environnement en fonction de ses propres capacités, de son rythme de développement et de vie, de ce qui l'intéresse, fait ses propres découvertes. L'adulte n'intervient pas directement ou très peu dans le jeu libre, ainsi que dans la motricité libre du bébé. L'enfant n'est alors jamais mis dans une position qu'il ne maîtrise pas. Le jeu libre suppose que l'espace et le temps soient organisés afin que l'enfant puisse investir différents espaces. Ceci est réfléchi afin d'assurer sa sécurité physique et affective, en respectant son rythme et son développement pour qu'il puisse profiter pleinement de son activité.

Selon Emi Pickler la motricité libre consiste laisser libre court à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans lui les enseigner.

L'activité et la motricité libre lui apportent une sécurité intérieure ainsi que le goût de la découverte. Par sa confiance en lui, par la liberté qui lui est laissée, l'enfant est autonome et s'investit dans des activités qui l'intéressent et qui participent à ses apprentissages.

Cette liberté laissée à l'enfant développe sa curiosité pour son environnement. Elle apporte à l'enfant un intérêt profond qui lui permet de s'investir pleinement et avec plaisir dans les activités entreprises, pour en retirer des apprentissages solides.

L'enfant, déjà tout petit est capable d'initier cette activité qui l'intéresse de façon spontanée.

Il découvre :

- Ses capacités (initiative, créativité, confiance en lui-même)
- Le monde des objets, leurs lois et leurs utilisations.
- D'autres enfants, des règles de vie (socialisation)
- Il développe sa capacité d'attention et de concentration.
- Il construit ses capacités d'autonomie et exerce une autorégulation de son activité.

De 3 mois à 1 an

- L'enfant passe de la position horizontale à la position verticale.
- Il inscrit en lui des sensations nouvelles par la multiplication des mouvements différents : de la position couchée sur le dos à celle sur le ventre, de la position allongée à celle à « quatre pattes » en passant par le roulé-boulé, de la position assise à la position debout.
- La répétition et la maîtrise d'un mouvement conduisent naturellement vers une nouvelle acquisition motrice.

De 1 an à 2 ans

L'enfant gagne en autonomie et en contrôle et prend conscience de son individualité.

Dans un espace de vie organisé, nous mettons à sa disposition des **lieux repères** :

- Un lieu d'activité dynamique : où il marche, grimpe, court, rampe, pousse, tire, roule, saute en toute sécurité et dans le respect d'autrui.
- Un lieu d'activité de manipulation qui sera matérialisé par des tapis ou des petits meubles.
- Un lieu-refuge (tapis et coussins) se prêtant aux activités calmes : se blottir dans des coussins avec son doudou, regarder des livres, écouter de la musique ou tout simplement rêver.

De 2 ans à 3 ans

- L'équilibre corporel de l'enfant est maîtrisé.
- Les habiletés motrices s'affinent et se structurent.
- Avec l'apparition de la parole, ses activités d'expression se diversifient.
- Les interactions se développent ainsi que les jeux de rôles et les jeux symboliques ; Ils donnent à l'enfant l'occasion d'intégrer les réalités extérieures et de les adapter à son ressenti.

Objectifs :

- Laisser l'enfant libre de répondre à ses besoins au moment où il le souhaite pour pouvoir composer avec le collectif et l'individuel.
- Le laisser choisir de s'engager ou non dans la situation, en faisant ce qu'il désire, comme il le désire dans les limites des règles de vie en collectivité.

- Créer un environnement stable et prévisible indispensable à la sécurité physique et psychique de l'enfant.
- Favoriser la découverte, l'investissement, la confiance en soi.

Moyens : Créer un climat propice à l'activité libre en se basant sur **5 Actions :**

a) L'Aménagement de l'espace

L'aménagement des espaces-jeux, à l'intérieur comme à l'extérieur est conçu en fonction des besoins des enfants. Les espaces seront aménagés différemment selon les âges et réévalués régulièrement.

Ces aménagements proposent un choix entre différentes activités et différents objets à tout moment de la journée. Un espace aménagé pour préserver son intimité lui permet un repli sous l'œil discret du professionnel.

Les changements de disposition du mobilier et du matériel, quoique stimulant l'activité ludique, ne doivent pas être trop fréquents car l'enfant a besoin de repères stables pour sa sécurité affective.

b) L'Aménagement du temps :

Il doit suivre un rythme régulier et des repères spatio-temporels clairs.

Le libre accès au jeu ne peut se mettre en œuvre que si l'adulte accompagne ce temps en le pensant comme un moment à part entière.

Il est important d'organiser ces temps de façon que le professionnel puisse rester disponible à l'enfant durant toute la durée de l'activité libre. D'où l'importance d'avoir un professionnel au sol (ou à table) avec les enfants, sans forcément intervenir dans leurs jeux, pendant les activités libres.

c) La sélection du matériel

Les jouets et objets permettent l'éveil sensoriel, la créativité, l'imaginaire, la découverte. Ils sont à la portée de l'enfant, l'invitant à agir par lui-même en toute sécurité.

Les critères de choix sont la sécurité (résistants, lavables, pas trop petits, en bon état, sans angles aigus), la valeur pédagogique et la diversité.

Le matériel est adapté aux centres d'intérêt de l'enfant et sélectionné en fonction de ses possibilités.

Les objets seront proposés en plusieurs exemplaires afin de réduire les conflits.

Ils ne seront pas trop nombreux pour éviter que l'enfant ne se disperse.

Pour que le jeu garde son intérêt, des règles de rangement connues de tous (enfants et adultes) doivent être respectées et rester identiques.

d) L'Attitude professionnelle.

Le rôle du professionnel est d'assurer un climat sécurisant, cadré et contenant, propice aux expériences et découvertes et favorisant la liberté d'expression physique (tenue souple et confortable) et émotionnelle.

Il observe avec empathie sans être intrusif, en encourageant ses initiatives et en respectant son intimité. Il intervient de façon réfléchi. Son attitude sera bienveillante et respectueuse.

e) L'Organisation du groupe d'enfants

Il est nécessaire de diviser les groupes pour les temps d'activités. La séparation en plus petits groupes diminue le stress et permet aux enfants de mieux se retrouver individuellement. Il est également plus facile d'appréhender une nouvelle situation en petit groupe.

La séparation du groupe permet dans certains cas de tenir également compte de l'écart d'âge et de pouvoir ainsi proposer des activités plus adaptées.

La connaissance du développement du jeune enfant permet au professionnel d'adapter ses actions :

De 3 mois à 1 an

Il accompagne l'enfant dans son plaisir de la découverte, il met à sa disposition des jouets appropriés, il veille à sa liberté de mouvements, le laisse découvrir l'espace et ses capacités.

De 1 à 3 ans

Il intervient pour faire émerger, structurer et réguler l'ensemble des possibilités.

Il apporte des réponses simples à ses questions ou ses conflits avec les autres enfants et favorise l'intégration progressive des règles et des limites. Par la parole et la négociation, il accompagne l'enfant vers la socialisation.

« L'enfant avance à son propre rythme et développe toutes ses capacités en même temps : pour lui, tout est langage, corps, jeu, expérience. Il a besoin qu'on lui parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer ses multiples capacités. [...] Il développe sa créativité et éveille ses sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Il s'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, « dix grands principes pour grandir en toute confiance », articles 2 et 5.

4.3.2 Les activités « organisées »

Ce sont des activités d'éveil telles que peinture, pâte à modeler, dessin, contes, jeux d'eau, de sable, de société... Préparées à l'avance par les professionnels, elles sont encadrées en petits groupes et limitées dans de courtes durées.

Objectifs :

- Ces activités favorisent le développement de l'enfant aux niveaux moteur, sensoriel, créatif, social, cognitif et affectif et favorisent la communication et son ouverture au monde.
- Encourager les relations individuelles, adulte/enfant et enfants entre eux.
- Sociabilisation par la découverte, la richesse d'un travail collectif, l'apprentissage de la notion de partage (jeux de coopération) et des règles.
- Libre choix de l'enfant d'y participer ou non.

Moyens :

- Le nombre d'enfant est limité selon l'activité choisie.
- L'atelier est précédé d'une organisation dans l'espace et le temps, d'une mise en place de matériel.
- L'activité en cours se déroule dans un calme respecté par tous.

- Motricité globale : jeux corporels accompagnés ou non de chansons, marionnettes, comptines, rondes, parcours psychomoteurs.
- Motricité fine : encastrement, enfilage de perles, pâte à modeler, dessin, peinture, découpage...
- Stimulations sensorielles :
 - tactiles : jeux d'eau, de terre, de semoule...
 - sonores : instruments de musique, chants, musique
 - visuelles : peintures, kamishibai, diapositives
 - olfactives et gustatives : préparations et dégustations de mets
- Stimuler le langage avec les comptines, chants, histoires
- Les sorties permettent de faire découvrir à l'enfant son environnement : le quartier, l'école, parc d'activités ou culturels (bibliothèque) aller au marché, visite aux personnes âgées. Elles permettent de découvrir les moyens de transports, la nature, les saisons...

4.3.3 : L'éveil à la nature

A travers une pédagogie active ou l'éveil à la nature s'effectue à travers les sens et avec « la tête, le corps et les mains »

Objectifs : L'enfant a besoin d'observer, de toucher, de manipuler et de communiquer avec la nature pour apprendre et grandir

Moyens :

- Sorties dans les jardins, zoo, parcs...
- Activités d'éveil à travers des projets de groupe (potager, sentiers pieds nus etc...)

4.4 LES TEMPS DE TRANSITIONS

Les temps de transitions correspondent à des temps courts, éphémères, simples, qui sont essentiels pour apporter les repères nécessaires à l'enfant, en marquant la fin d'une activité et le début d'une autre.

Ils s'intègrent de façon routinière dans l'organisation d'une journée.

Objectifs :

- Garantir régularité, stabilité, sécurité physique et psychique nécessaire à la construction de l'enfant.
- Favoriser l'autonomie et rendre l'enfant « acteur » du changement, de ses actions et leur donner un sens.
- Diminuer l'angoisse, la frustration, les moments de flottement et les actes agressifs en offrant à l'enfant la sécurité et les repères dont il a besoin et en l'accompagnant dans la gestion de ses émotions.
- Contenir, canaliser le groupe, le recentrer et diminuer dispersion et interdictions.
- Favoriser les échanges entre l'adulte et les enfants.

Moyens :

- Observer les enfants pour adapter ces temps de transition.

- Rendre l'enfant acteur de ses activités en leur donnant un sens.
- Planifier les transitions en équipe, les maintenir et les faire évoluer.
- Ritualiser et verbaliser ces temps intermédiaires auprès de l'enfant, permettant de le préparer sereinement à une nouvelle proposition.

4.5 L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Le Multi-Accueil est un lieu où tout enfant peut trouver sa place et où il progresse, s'ouvre et s'intègre : Pour que cet accueil se déroule dans un climat serein, une bonne coordination dès la demande d'admission est nécessaire. La directrice prend en compte chaque demande, se renseigne sur la nature du handicap et fixe un rendez-vous.

4.5.1 La première rencontre

Lors de la première rencontre, la directrice recueille les besoins et attentes de la famille. Avant l'inscription de l'enfant, un Projet d'Accueil Individuel (PAI) est transmis aux parents. Il devra être complété et signé par les parents, la directrice, le RSAI et le médecin traitant.

4.5.2 L'inscription

A l'inscription, la directrice présente la structure à la famille, explique son fonctionnement et transmet le PAI signé au RSAI. Une rencontre avec le Référent santé et le responsable du groupe d'enfant peut être nécessaire afin de fixer les premières modalités d'accueil.

4.5.3 Le temps d'observation et l'adaptation

Un temps d'observation de l'enfant dans le groupe sera programmé sur quelques semaines, par les parents et la responsable de la section. En fonction de l'âge et des capacités de l'enfant, il faudra faire le choix de la section la mieux adaptée. Les observations seront écrites et partagées. A l'issue de cette période, lors du premier bilan, un temps d'échange avec le personnel de la section sera programmé en dehors de la présence des enfants, et l'accueil sera évalué et adapté si besoin.

4.5.4. Le référent

Dans la section, un professionnel formé, sera référent de l'enfant.

Il joue un rôle sécurisant auprès de l'enfant et de sa famille, recueille les informations et est garant des moyens mis en place.

En fonction des objectifs définis pour l'enfant, le parent peut être présent et le cas échéant un intervenant extérieur peut assurer des soins ou un accompagnement.

4.5.5 L'accueil : Un projet réfléchi en équipe est nécessaire pour l'accueil de l'enfant porteur de handicap : Le personnel adhère à ce projet qui met en place les modalités pratiques de l'accueil.

« Eduquer...Elever...s'élever face au monde... » (Salomé)

Cela demande que les fondations soient solides, ancrées au sol.

Le jeune enfant vient au monde démuné. Son identité va se construire par un jeu interrelationnel entre lui, sa sensibilité propre et sa famille, leur histoire et l'environnement culturel. Les compétences et l'individualité de l'enfant vont être plus ou moins encouragées selon la nature et la qualité des échanges.

Le jeune enfant doit se sentir aimé. Cet amour ressenti donne la base de la sécurité indispensable sur laquelle il construit le sentiment de sa valeur propre et le sentiment de la confiance en soi, à l'autre, aux autres. Il a besoin d'être accompagné sur son chemin de vie et a besoin d'adultes qui reconnaissent sa nature intrinsèquement bonne (...)

L'enfant reçoit alors cela comme un élan de vie, une capacité à être avec soi et avec les autres.

Les relations d'attachement sont les plus influentes dans la vie de l'enfant.

Elles préparent le terrain aux interprétations affectives et cognitives des situations sociales, au développement du langage et à l'acquisition de la conscience de soi et des autres.

Ces relations vont influencer fortement ses pensées, ses sentiments, ses motivations et ses relations intimes tout au long de sa vie.

La fonction éducative est donc porteuse d'un enjeu important pour la société.

Cette fonction est un processus d'ajustement perpétuel entre l'enfant et l'adulte.

C'est la capacité de l'adulte à agir de façon adéquate aux sollicitations de l'enfant et à obtenir en retour une réaction adaptée qui permettra à l'enfant d'acquérir une capacité de contrôle sur ses propres réactions et renforcera son sentiment de confiance en soi.

Il faut donc à l'adulte cette capacité d'être en **empathie** avec l'enfant.

Cette empathie s'acquiert par l'apprentissage, par une observation fine (...)

Être en empathie, en position d'observateur, d'éducateur, c'est reconnaître et connaître le fonctionnement psychique d'un enfant. C'est ne pas oublier qu'il a son propre fonctionnement, son propre cadre de référence, qu'il vit, ressent les choses différemment que l'adulte.

L'enfant est à humaniser.

La bientraitance est une démarche humaniste dans chaque acte du quotidien vis-à-vis de soi et des autres. Être dans la démarche bien traitante demande de « penser sa pratique, sa relation, son histoire de vie pour prendre soin de la relation à l'autre, dans un respect mutuel »

La bientraitance vis-à-vis de l'enfant est une démarche de « développement durable » puisque c'est s'occuper de l'enfant et de sa famille pour le développement harmonieux d'un sentiment de responsabilité et d'autonomie. Le bientraitance s'inscrit alors dans une démarche quotidienne de respect des besoins de chacun. »

Arnaud DEROO (Abécédaire de la bientraitance en Multi-Accueil)

CHARTRE NATIONALE

POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

IO J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

ANNEXES

1) Statuts de l'association

2) Règlement de fonctionnement des usagers

3) Règlement intérieur du personnel

4) Organigramme

5) Profils de postes

- la directrice
- l'infirmière
- la responsable pédagogique
- l'éducatrice de Jeunes Enfants
- l'auxiliaire de puériculture
- l'aide maternelle
- la maitresse de maison
- la secrétaire comptable

6) Protocoles